

GROUPE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère du Travail et la Caisse des Dépôts s'engagent pour le nouveau Compte personnel de formation

Paris, le 11 janvier 2019 - La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, et le directeur général de la Caisse des Dépôts, Eric Lombard, ont signé la convention permettant à la Caisse des Dépôts d'engager les travaux de mise en œuvre du nouveau Compte personnel de formation.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réforme le Compte personnel de formation qui sera alimenté non plus en heures mais en euros. Elle instaure un parcours simplifié permettant à chaque usager de consulter ses droits, de connaître les formations accessibles en rapport avec son projet, de comparer leurs caractéristiques, de s'inscrire à la formation choisie puis de la payer.

Par le biais d'une application numérique, chaque actif disposera sur son CPF de 500 € par an pour se former et 800 € pour les moins qualifiés, soit respectivement 5 000 € et 8 000 € sur dix ans. Les personnes à mi-temps, à 80 % des femmes, bénéficieront des mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein.

La Caisse des Dépôts assurera le fonctionnement du service en ligne, la centralisation et la gestion des ressources finançant le Compte personnel de formation via un fonds ad hoc et le paiement des organismes de formation. Ce nouveau dispositif sera disponible en novembre 2019. A compter du printemps 2020, il sera complété par la gestion des abondements que les salariés pourront mobiliser notamment auprès des entreprises et des branches. Au total, plus de 30 millions de compte devraient être créés.

La ministre du Travail renouvelle ainsi sa confiance dans la Caisse des Dépôts pour la mise en œuvre d'un dispositif particulièrement innovant et sans équivalent. Celui-ci est appelé à jouer un rôle central pour la promotion d'une société de compétence dont le gouvernement a fait une priorité nationale.

A cette occasion, Muriel Pénicaud a déclaré : « *L'appli CPF va rendre la formation accessible à chaque salarié et à chaque demandeur d'emploi. Il suffira de quelques clics pour choisir sa formation et s'inscrire, sans autorisation, intermédiaire ou dossier administratif. C'est un dispositif sur-mesure pour le plus grand nombre de nos concitoyens et pour que chacun ait la liberté de choisir son avenir professionnel grâce aux moyens technologiques les plus modernes* ».

Eric Lombard a précisé : « *La Caisse des Dépôts mobilise son expertise pour lutter contre les inégalités sociales et les inégalités des chances. Grâce à l'innovation déployée par les équipes, ce magnifique projet citoyen va transformer profondément le paysage de la formation professionnelle en France. Je suis fier que la Caisse des Dépôts devienne un acteur de référence de ce secteur essentiel* ».

GROUPE



A propos du groupe Caisse des Dépôts


La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse :

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : 01 58 50 40 00

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Ministère du Travail

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr / 01 49 55 32 21
